

Charte du salon EDUCADO BERN SOULE des 6 et 7 avril 2017

L'inscription au salon vaut acceptation de la charte.

1) Les participants

Le salon des formations EDUCADO regroupe les établissements publics du second degré du Béarn et de la Soule adhérents (collèges, lycées professionnels et lycées d'enseignement général et technologique). Sont également présents les CFA. Des établissements privés sont invités à présenter leurs formations lorsque celles-ci leur sont spécifiques et ne se trouvent pas dans le secteur public.

Le salon s'adresse aux collégiens de 3^{ème} et de 4^{ème} dans le cadre du PDMF.

Les représentants des établissements adhérents participent à la mise en place du salon le jeudi 6 avril et à la libération des locaux le vendredi 7 avril 2017 après-midi.

2) Les exposants

Les exposants, clairement identifiés, disposent d'un stand. Ils installent leur stand le jeudi 6 avril à partir de 7h30 afin d'être prêts au plus tard à 10h15 soit 15 minutes avant l'arrivée du premier groupe. Les exposants présentent les formations offertes dans leur établissement. Cette présentation est faite par des professeurs et des élèves. Elle s'effectue dans un esprit de loyauté et de complémentarité entre les différents établissements. Les lycées d'enseignement général et technologique communiquent prioritairement sur leurs spécificités : enseignements d'exploration et options facultatives qui ne se trouvent pas dans un autre lycée, sections particulières (classes européennes, langues vivantes rares, ABIBAC, section sportive,...). Certains domaines communs à plusieurs établissements peuvent être co-animés : les filières technologiques, par exemple.

Les brochures, plaquettes d'informations et autres documents utiles, sont distribués par chaque établissement sur son propre stand. Les exposants non adhérents limitent la communication sur les formations pour lesquelles ils sont présents.

Chaque exposant prévoit un planning de présence et détermine le matériel à présenter sur son stand. Sont privilégiés les situations de démonstration, les caractéristiques des formations et l'accomplissement des gestes professionnels, afin de présenter aux collégiens un aperçu concret des compétences attendues et à acquérir, des exigences des différentes voies de poursuites d'études qui s'ouvrent à eux. Cependant, aucun animal ne peut être présenté sur les stands.

Aucun exposant n'accomplira d'acte commercial ni ne procédera à des préinscriptions ou inscriptions d'élèves dans son établissement.

Le stand CIO assure l'information sur les diplômes, les cursus, les réformes. Les collégiens et leurs professeurs y trouvent des réponses sur les modalités d'apprentissage, les métiers, le lycée.

Les établissements prévoient de dégager leur matériel et de libérer les stands le vendredi 13 février à la fermeture du salon, ils sont également invités à participer à la remise en état des halls.

3) Les visiteurs

Les collèges communiquent leur demande de créneau horaire de visite. Un planning de passage sera établi par les responsables de l'organisation en tenant compte, dans la mesure du possible, de l'éloignement et du nombre d'élèves attendus.

Accueillis par des personnels de direction à leur arrivée, les collégiens doivent être encadrés durant leur visite par leurs accompagnateurs et restent sous leur responsabilité pendant toute la durée de la visite. Les collégiens auront préparé leur visite au préalable. Ils disposent d'un questionnaire qu'ils pourront compléter au fil de leur visite à partir des renseignements qu'ils auront obtenus sur les stands.

L'utilisation des téléphones portables et matériels multimédias personnels est interdite. Les élèves ne sont pas autorisés à sortir fumer.

Le non-respect de cette charte peut entraîner l'exclusion immédiate du salon.